MAIRIE DE DRAILLANT

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

2024-09-01

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 août 2024

Délégués en exercice	12
Délégués présents	9
Délégués votants	9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 août, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/08/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absente excusée : PRETI Julie

Absents : BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 28/08/2024

2024-09-01 - OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Claude MAURICE, 1er adjoint, explique qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2024 :

	DÉPENSES	RECETTES
Compte 21	3.649,55 €	
Compte 024		3.649,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE les modifications budgétaires exposées dans le tableau ci-dessus.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,
Florence MAZAUD

Le Maire,
Pascal GENOUD

MAIRIE DE DRAILLE
74 Haute-Savoie

MAIRIE DE DRAILLANT

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

2024-09-02

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 août 2024

Délégués en exercice	12
Délégués présents	9
Délégués votants	9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 août, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/08/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absente excusée : PRETI Julie

Absents : BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 28/08/2024

2024-09-02 - OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) LIÉ A L'ENFANCE JEUNESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) et que cette dernière intervient lors du calcul du montant de l'attribution de compensation, lié au transfert de charges initial mais également à chaque nouveau transfert de charges.

CONSIDERANT que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

CONSIDERANT que le rapport, ci-annexé, concernant l'analyse des charges liées à la rétrocession des services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 2 juillet 2024 et notifié à Monsieur le MAIRE par le Président de la CLECT le jeudi 4 juillet 2024,

CONSIDERANT que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ci-annexé concernant les services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,
Florence MAZAUD

Le Maire,
Pascal GENOUD

MAIRIE DE DRAILLANT * 74 Haute-Savoie *

MAIRIE DE DRAILLANT

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

2024-09-03

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 août 2024

Délégués en exercice	12
Délégués présents	9
Délégués votants	9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 août, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/08/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absente excusée : PRETI Julie

Absents : BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 28/08/2024

2024-09-03 - OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE THONON AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.
Ce rapport a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport d'activité de Thonon Agglomération pour l'année 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,
Florence MAZAUD

Le Maire,
Pascal GENOUD

MAIRIE DE DRAILLANT
Haute-Savoie

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

MAIRIE DE DRAILLANT

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

2024-09-04

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 août 2024

Délégués en exercice	12
Délégués présents	9
Délégués votants	9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 août, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/08/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absente excusée : PRETI Julie

Absents : BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 28/08/2024

2024-09-04 - OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTE FORESTIÈRE POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration de la charte forestière qui matérialise la réflexion des acteurs d'un territoire pour, respectivement, résoudre et valoriser les problématiques et atouts forestiers qu'ils rencontrent.
Ce travail est d'autant plus important et précieux au regard des caractéristiques de notre territoire et du rôle important que la forêt a à jouer face aux évolutions climatiques, qu'il s'agisse d'entretenir et d'améliorer nos puits de carbone, ou encore de faciliter l'émergence d'une réelle filière de biomasse locale, sans oublier son rôle de reconnexion à la nature pour des habitants de plus en plus « urbains ».
Le projet de charte forestière a fait l'objet de deux présentations en CIM, d'une validation par le comité de suivi et de sa signature par le Conseil communautaire.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

VU la Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF), qui accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt,

VU la validation du programme d'actions de la charte forestière de Thonon Agglomération par le comité de suivi de la charte forestière le 28 novembre 2023,

VU le document de charte forestière fourni en pièce jointe.

CONSIDERANT l'importance d'une approche globale de la forêt sur les plans environnemental, social et économique,

CONSIDERANT notamment les enjeux de souveraineté énergétique, réponses et d'adaptation au changement climatique (séquestration du carbone, rôle hydraulique, mais aussi parer à la sécheresse ou encore feux de forêt) et la préservation de la biodiversité,

CONSIDERANT la volonté réaffirmée du territoire de s'engager dans une charte forestière.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- **VALIDE** le document de charte forestière ci-annexé,

- **AUTORISE** le maire à signer la charte forestière, ainsi que toute pièce à intervenir en relation avec cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,
Florence MAZAUD

Le Maire,
Pascal GENOUD

MAIRIE DE DRAILLANT
74 Haute-Savoie

MAIRIE DE DRAILLANT

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

2024-09-05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 août 2024

Délégués en exercice	12
Délégués présents	9
Délégués votants	9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 août, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/08/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absente excusée : PRETI Julie

Absents : BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 28/08/2024

2024-09-05 - OBJET : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose que 3 associations extérieures à la commune l'ont sollicité pour bénéficier de la salle des fêtes et de la salle du 1er étage de la mairie afin d'organiser des cours de danse, de gymnastique et de yoga le soir à partir de 18 heures.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le tarif de location de la salle des fêtes et de la salle du 1er étage de la mairie à 15 euros de l'heure.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,
Florence MAZAUD

Le Maire,
Pascal GENOUD

MAIRIE DE DRAILLANT 74 Haute-Savoie

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®